

Salaire réel et revenu disponible

**Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas.
Le pouvoir d'achat des salariés passe
en premier lieu par le maintien de leur revenu disponible.**

La priorité absolue de l'action syndicale, c'est la défense du salaire réel. Elle n'est pas une revendication, mais une exigence du respect de la bonne foi: les conditions du contrat initial doivent être garanties dans la durée. Le salarié ne peut pas être payé en francs dévalués, en monnaie de singe.

L'indice des prix à la consommation est considéré comme l'indicateur de référence. Son élaboration a pu être l'objet de discussions serrées: liste des prix retenus, fréquence des relevés et surtout pondération des principaux postes en fonction de leur importance pour un ménage moyen (logement, alimentation, loisirs, etc.) Pourtant même si l'appréciation subjective se mêle à la statistique scientifique, l'indice n'est pas un sujet de contestation politique. Comme tel, il est reconnu par les partenaires sociaux. Cependant l'appréciation du coût de la santé fait problème.

Coût et prime

Des parlementaires socialistes se sont étonnés que les primes d'assurance maladie, dépense incontournable, ne soient pas prises en compte. Si elles augmentent sans que cette hausse soit

enregistrée par l'indice, elles ne sont pas compensées, elles entraînent donc une baisse du revenu disponible et la défense du salaire réel est affaiblie. Il y a arnaque écrit la conseillère nationale Géraldine Savary (PS/VD).

En fait l'indice des prix prend en compte les dépenses de santé. Le coût du tube d'aspirine ou de la chambre d'hôpital ne lui échappe pas. Mais les primes d'assurance sont le reflet non seulement des prix, mais du volume de consommation. Si un établissement hospitalier abrège la durée des séjours dans toute la mesure où les progrès de la médecine le permettent, il aura par cette rotation accélérée réduit les coûts par patient soigné, mais augmenté la facture adressée aux assurances puisque ses interventions auront été plus nombreuses. Prix et volume sont deux facteurs distincts. Si vous consommez plus, vous paierez plus, même avec un rabais de quantité! Or une société démographiquement vieillissante consomme plus de médecine. La hausse des primes le reflète.

l'article d'André Gavillet continue en page 7

Sommaire

La chasse aux pédophiles sur le net ne va pas sans dommages.
page 2

Les étrangers sommés de s'intégrer.
page 3

Monsanto vend les OGM loin de l'Europe.
page 4

Les idées de DP: le fonds syndical de placement.
page 5

Forum: La fracture numérique se cache dans les villes.
page 6

IRIL: un documentaire entre cris et chuchotements.
page 7

L'écriture s'enrichit à la frontière des langues.
page 8

Coupes budgétaires

L'Etat peut devoir s'alléger et s'assouplir. Mais il doit le faire guidé par une vision de son rôle, en énonçant ses tâches prioritaires et inaliénables et en les soumettant au débat démocratique.

Édito page 3

Les fausses notes de «Genesis»

Il faut traquer l'exploitation sexuelle des enfants qui alimente les réseaux pédophiles sur le net, sans oublier pour autant la présomption d'innocence des prévenus et les limites des opérations menées par-dessus les frontières cantonales.

C'est peut être un signe des temps: «Genesis» évoque le nom d'une opération de répression contre la pornographie infantile et non plus un célèbre groupe de rock. En septembre 2002, toutes les polices du pays cueillent au petit matin les accros des sites Internet exhibant de la chair trop fraîche. Depuis, les autorités de poursuite ont remis plusieurs fois l'ouvrage sur le métier et elles se livrent aujourd'hui à un premier bilan.

«Genesis» et ses petites sœurs ont principalement permis d'obtenir des condamnations pour de la pornographie dure impliquant des enfants. Si cette infraction existe depuis la réforme pénale de 1991, la simple possession de matériel pornographique dure n'est punissable que depuis avril 2002 d'une peine d'un an d'emprisonnement au plus. En interdisant les représentations de pornographie dure, on cherche avant tout à lutter contre les infractions commises pour répondre à la demande de telles images. C'était du moins l'objectif du législateur.

Dans l'œil du cyclone Genesis, le consommateur de pornographie infantile est devenu un abuseur sexuel en puissance.

La corrélation entre se rincer l'œil d'images perverses et un éventuel passage à l'acte ne paraît pourtant pas évidente. On en veut pour preuve que les différentes opérations menées par la Confédération n'ont pratiquement pas permis de confondre des personnes ayant abusé d'enfants. Qu'à cela ne tienne: au nom du fameux principe de précaution qui en l'espèce prend le pas sur la présomption d'innocence, les vies de ceux qui travaillent de près ou de loin avec des enfants sont brisées pour parfois quelques minutes de surf illégal.

De rares condamnations

Près de mille personnes ont été visées par Genesis et environ quatre cent par Falcon, la deuxième descente policière d'envergure. L'effet de prévention générale, la «peur du gendarme», marche à fond. Mais, les chiffres, même non définitifs, dévoilent une réalité troublante (cf. encadré): un pourcentage important des procédures ouvertes ne se terminent pas par une condamnation. Rien de surprenant: une opération de cette ampleur, basée sur l'effet de surprise et sur des données incomplètes, fait un certain nombre de dommages collatéraux. La poursuite de masse implique presque inévi-

tablement que des innocents se retrouvent pris dans les mailles du filet.

Si les cantons se montrent très jaloux quand il s'agit de défendre leurs prérogatives en matière de poursuite pénale, la croisade contre la pornographie impliquant des enfants a réussi à mobiliser les énergies au-delà des sacro-saintes barrières cantonales. Avec un résultat d'ailleurs limité: malgré la coordination à Berne de l'opération, des fuites n'ont pu être évitées au niveau des cantons, ce qui a quelque peu précipité certaines investigations. Pour y remédier, la Confédération entend se doter d'une base légale pour permettre au ministère public fédéral de centraliser les premières investigations et de donner des instructions aux autorités cantonales, ce que ne permet pas la loi actuelle.

L'exploitation sexuelle des enfants, qui sert notamment à fabriquer du matériel pornographique, est abjecte. «Genesis», parmi d'autres mesures, est indéniablement une pierre à l'édifice pour lutter contre ces crimes. Mais, les opérations de cette envergure restent très délicates à mener sur l'entier du territoire national. La fin ne justifie pas forcément les moyens. *ad*

Avant 1991, le Code pénal interdisait les «publications obscènes» soit celles qui heurtaient la décence.

Depuis, l'article 197 du Code pénal distingue entre :

- la pornographie douce, considérée comme licite, mais qui ne doit pas être rendue accessible aux mineurs de moins de 16 ans ou aux personnes qui n'en veulent pas;
- la pornographie dure, soit celle impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou des actes de violence, qui est absolument interdite.

La question de savoir si la simple possession, par opposition à l'importation ou à la vente, de matériel de pornographie dure était punissable a fait l'objet d'une controverse que le Tribunal fédéral a tranché en 1998 dans le sens de la non-punissabilité.

En 2002, le législateur a comblé cette lacune en punissant également la possession de certaines représentations de pornographie dure. Il a en revanche renoncé à punir la simple consommation de pornographie dure. Il faut donc non seulement avoir visionné l'image mais encore l'avoir conservée.

Une initiative fédérale en cours de récolte de signatures réclame l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile.

En chiffres

Genesis : 47% des 893 décisions pénales rendues ont abouti à une condamnation en première instance ; dans 53% des cas, les procédures ont été « suspendues » en particulier pour des raisons de preuve.

Falcon : 400 suspects contrôlés ; 200 décisions pénales rendues à ce jour en première instance dont 68% ont conduit à des condamnations.

www.fedpol.ch/fl/aktuell/medien/09011.htm

Intégrez-vous!

À quelques jours du retour au National de la Loi sur les étrangers (Letr), vieille de 74 ans, le Conseil fédéral livre une révision de l'ordonnance sur l'intégration des immigrés en Suisse, entrée en vigueur en 2001. Plutôt évasive sur sa mise en œuvre, elle devrait inciter les cantons et les communes, notamment les plus réfractaires, à s'engager davantage. La Confédération, de son côté, voit son rôle renforcé, car elle va désormais assurer la coordination de tous les projets. Toutefois, elle participera à leur financement seulement si cantons et communes s'y investissent à leur tour.

La révision, comme l'ordonnance reprise dans la loi en gestation aux Chambres, insiste sur la compréhension mutuelle et l'égalité des chances. Les Suisses, sans davantage de précisions, doivent faire preuve de tolérance et d'ouverture et les étrangers doivent apprendre l'une des langues nationales et se familiariser avec les modes de vie locaux (lois, coutumes, traditions, etc.). L'accès à un permis de séjour, son renouvellement ou une expulsion peuvent en dépendre. Surtout pour les personnes chargées d'un encadrement religieux ou de cours de culture de leur pays d'origine. Cette décision, laissée à la discrétion des autorités, avec son lot d'arbitraire et de polémiques, reste toutefois problématique. La Commission fédérale des étrangers (CFE) examine déjà des propositions concrètes afin d'éviter

les inégalités de traitement, entre cantons par exemple. Tandis que parmi les délégués à l'intégration on craint plutôt le poids excessif de la langue et de l'autonomie financière sur tout autre critère d'appréciation.

Pour réussir, Confédération, cantons et communes agiront de concert afin de développer des structures souvent inexistantes, selon le régime de financement déjà réglé par l'ordonnance de 2001. La Confédération alloue un crédit (près de quatorze millions annuels pour la période 2004-2007), la CFE, véritable relais extraparlémentaire entre l'administration et la population étrangère depuis trente ans, donne un préavis. Ensuite, l'Office des migrations (ODM) tranche jusqu'à trois cents mille francs ou transmet le dossier au département pour des subventions plus élevées.

Provisoire qui dure

La révision sait faire preuve de générosité. En effet, les programmes d'intégration s'adressent aussi aux personnes bénéficiant d'une admission provisoire. C'est un progrès salué par la CFE qui milite pour l'absence de discrimination entre migrants. Jusqu'à maintenant, seuls les détenteurs d'un permis de séjour pouvaient y participer. En revanche, pas un mot sur le regroupement familial et les permis stables associés à l'admission humanitaire, refusée par le Conseil des Etats dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'asile. Ils auraient représentés des vecteurs essentiels d'intégration. Le chef du Département de justice et police leur préfère l'emploi, primordial certes, mais insuffisant quand précarité et solitude menacent. C'est pourquoi les immigrés doivent manifester leur volonté de se former et de travailler répondant aux offres que l'administration ne manquera pas de leur signaler. Cantons et communes auront ainsi tout à gagner d'étrangers indépendants quittant les rangs des assistés et des chômeurs. *md*

Edito

Etat en voie de ratatinement

Dans ce pays où l'épargne des ménages privés et la rigueur des budgets publics passent pour vertus égales, l'endettement croissant des collectivités fait souci. La préoccupation est sans doute justifiée, mais la phobie fausse tout. Et induit des comportements obsessionnels: les programmes d'économies s'enchaînent et même se superposent, les analyses de tâches et de prestations se mènent à la hâte et en parallèle, les mesures d'urgence se prennent dans le désordre. Résultat, prévisible et désormais patent: plus personne, au niveau fédéral en tout cas, n'a une vue d'ensemble des opérations de guerre à la dette ni des manoeuvres sensées assainir les finances publiques.

Outre Sarine, cette sorte de panique porte un nom évocateur. On l'appelle «Sparwut», littéralement rage de faire des économies. Le terme vaut dénonciation. Il montre que la gauche n'est pas seule à déceler une cohérence derrière la politique au jour le jour. Dont la finalité n'est autre que d'affaiblir l'Etat, en ses différentes instances fédérales, cantonales et communales. Car si le particulier qui paye ses dettes s'enrichit, la collectivité qui réduit sa charge d'intérêts s'appauvrit, en restreignant les missions qu'elle accomplit ou les prestations qu'elle délivre. Et quand elle gagne ainsi la fameuse marge de manoeuvre financière tant espérée, elle la consacre à ménager les contribuables les plus «intéressants» - gros revenus, personnes morales.

Certes, l'Etat peut devoir s'alléger et s'assouplir. Mais il doit le faire guidé par une vision de son rôle, en énonçant ses tâches prioritaires et inaliénables et en les soumettant au débat démocratique. Cette procédure requiert la collaboration d'une administration compétente et motivée, ouverte au changement et qui ne se contente pas de s'arc-bouter sur les acquis d'un statut souvent ressenti comme privilégié par les autres salariés. A cet égard, la récente démission de Peter Hablützel a l'effet d'un manifeste; connu - et souvent critiqué du côté syndical - pour son adhésion lucide aux principes de la nouvelle gestion publique, il marque son désaccord avec le passage de la ligne rouge par MM. Merz et Blocher.

*Nous voilà prévenus: les deux élus du 10 décembre 2003 s'emploient ensemble à ratatiner l'Etat. Ils visent l'affaiblissement de la Confédération, la neutralisation des cantons et, bien entendu, le silence des revendicateurs toutes catégories confondus, hormis celle des personnes à forte capacité contributive. *yj**

Cet article a été réalisé à partir d'entretiens avec des représentants de l'Office fédérale des migrations (ODM), de la Commission fédérale des étrangers ainsi qu'avec le délégué à l'intégration du canton de Vaud.

Les textes de l'ordonnance, de sa révision et de la loi sur les étrangers sont disponibles sur le site www.bfm.admin.ch

Commercialisation agressive

Monsanto, tout comme Syngenta en Suisse, délaisse l'Europe, trop restrictive, pour concentrer aux Etats-Unis ses ventes de produits à base de soja transgénique.

Il y a près de dix ans, en 1996, Monsanto, géant chimique américain (producteur jadis de l'agent orange), mettait sur le marché les premières semences de soja transgénique. C'était un soja résistant à l'herbicide maison, le *roundup*. En annonçant sa conversion au tout-à-l'OGM, Monsanto allait révolutionner l'agriculture et encaisser des royalties chaque fois qu'un paysan plantait une graine transgénique. Six ans après, le pari semblait perdu: en 2002, les pertes de Monsanto s'élevaient à 1,7 milliard de dollars. L'avenir était encore plus sombre, au vu de la résistance robuste et durable de l'Europe aux aliments transgéniques.

Croissance vertigineuse

Aujourd'hui, le bénéfice des produits OGM de la maison est de 600 millions de dollars, sur un chiffre d'affaires de près de deux milliards. L'action Monsanto a doublé en une année et tous les indicateurs de croissance sont au vert vif.

La première raison de ce succès est la décision de concentrer les ventes sur les Etats-Unis, où déjà 90% du soja planté est transgénique. Si les Américains sont plus technophiles que la vieille Europe, l'acceptation des produits OGM semble surtout provenir du fait que la plupart des consommateurs ignorent qu'ils en absorbent quotidiennement; en effet, il n'y a pas aux Etats-Unis de label ou d'indications sur ces produits.

Une deuxième raison du succès commercial de Monsanto est le durcissement de la lutte

contre le piratage. Monsanto fait signer aux fermiers un contrat dans lequel ils s'engagent à ne pas replanter les semences transgéniques qu'ils auraient obtenues. Si le fermier procède à ces copies pirates - pratique admise dans l'agriculture conventionnelle et qui ressort chez nous du «privilege de l'agriculteur» - Monsanto porte plainte systématiquement. Une centaine de procès contre des fermiers ont déjà eu lieu. Monsanto semble plus laxiste face au piratage dans les pays du Sud, comme le Brésil, où les plantations au noir de soja transgénique ont été tolérées et ont mis le gouvernement devant le fait accompli.

Une autre raison de la santé de Monsanto, c'est l'investissement massif dans la recherche. Aujourd'hui, Monsanto tra-

vaille sur des plantes transgéniques aux traits modifiés multiples. Il s'agit en somme de plantes à la fois résistantes à un ravageur et à un herbicide, voire encore à la composition nutritionnelle modifiée. Ces graines se vendront chers. Monsanto a toujours gardé le secret sur ces recherches, on l'a même soupçonnée de bâcler les études de biosécurité (notamment dans l'affaire du coton Bt). Pour l'anecdote, rien que la facture annuelle d'électricité du bâtiment de recherche au quartier général de Monsanto est actuellement de quatre millions de dollars. C'est probablement plus que l'entier de la recherche publique suisse en termes de plantes OGM. On y développe aujourd'hui du blé, du maïs et du soja résistants au sel, à la sécheresse et au froid.

Pour le froid, l'objectif n'est pas de nourrir les Népalais, mais de permettre aux fermiers canadiens de cultiver du soja plutôt que du colza, qui rapporte plus.

Quant à notre géant à nous, Syngenta, il se porte bien aussi, avec une hausse vigoureuse des ventes, surtout en Amérique du Nord. Les produits OGM représentent 3% de son chiffre d'affaires, mais déjà près du cinquième de la division semences. A en juger les présentations publiques sur Internet, la stratégie Syngenta est plus différenciée que celle de Monsanto: tout à l'OGM aux USA, très pédagogique en France (avec un livre blanc sur la biotechnologie), et motus sur les plantes transgéniques en Suisse. ge

Business 2.0, septembre 2005

Le Tunnel routier du Gothard a 25 ans

Gianfranco Helbling, directeur de l'hebdomadaire tessinois *area*, dans un éditorial consacré au 25ème anniversaire du tunnel routier évoque l'espoir d'un rapprochement entre le Tessin et le reste de la Suisse né au moment de l'ouverture du tunnel. Toutefois il conclut, un peu amèrement, «quand il n'y a pas de bouchons, il est vrai que personnes et marchandises voyagent plus vite, accroissant les échanges commerciaux à l'avantage de l'économie du canton. Mais vraiment le Tessin est-il plus proche du reste de la Confédération? On ne dirait pas. Le Tessin continue de vivre dans un monde à part, à l'écart des débats qui se déroulent de l'autre côté du Gothard, tourné sur soi-même. J'en veux pour preuve la focalisation de la radio et de la télévision tessinoises sur les questions régionales, tout le contraire de l'attention qu'elles portaient autrefois aux questions nationales. Il faudra s'en souvenir dans les discours que l'on prononcera au moment de l'inauguration du tunnel de base dans une dizaine d'années.»

area, n°35, 2 septembre 2005 (traduit par *md*)
www.area7.ch

Livre

La main au collet

Les Français ont inventé la notion de «cadre»: des hommes et des femmes en cravate ou en tailleur dont la responsabilité dans l'entreprise va au-delà de la simple exécution de tâches techniques. Les sociologues américains ont distingué voici bien longtemps les cols bleus -les ouvriers - des cols blancs, ceux qui ne se salissent pas au travail. Etrangement, ces deux notions devenues universelles sont peu utilisées chez nous. La presse parle peu de «cadres» et les «cols bleus» sont généralement assimilés aux immigrés.

Beaucoup d'entreprises se sont massivement restructurées depuis quelques années, souvent en ayant recours à des consultants au vocabulaire abscons. Il est question désormais de flexibilité, de réactivité, avec abondance de termes anglais. Quoi de commun entre le sens de la responsabilité du collaborateur aux tâches bien définies, parfois un peu monotones, de l'entreprise traditionnelle et le cadre d'une entreprise restructurée dont on attend un engagement maximum, le plus souvent dans des conditions précaires et sans garantie de l'emploi?

Des sociologues lausannois viennent de publier sur ce thème un ouvrage parfois un peu laborieux, ni vraiment universitaire, ni vraiment grand public, mais qui trace des pistes intéressantes. Un point central est celui de la confusion entre vie professionnelle et vie privée. Dans l'entreprise traditionnelle, même le directeur surchargé était en mesure de faire une coupure nette entre la fonction qu'il remplissait et sa vie hors du travail. Les relations hiérarchiques dans lesquelles il était impliqué le contraignaient dans son autonomie au travail mais traçaient des frontières claires entre l'entreprise et l'extérieur.

Dans l'entreprise restructurée, comme disent les auteurs, le cadre travaille en «réseau», il est censé être autonome, maître de son temps, mais il n'a plus de sentiment d'appartenance. Le sentiment de loyauté disparaît, les frontières entre public et privé s'estompent et ce cadre qui devrait s'épanouir dans la liberté est en fait contraint au repli pour défendre sa vie privée. Nous nous souvenons, au beau temps de la bulle Internet voici cinq ans, de cet employé d'une *dotcom*, plein d'enthousiasme, expliquant à la télévision qu'il avait un sac de couchage pour dormir au bureau. La servitude volontaire n'est heureusement pas une fatalité. *ag*

Marianne Modak, Françoise Messant, *Entre engagement et arrangements, le sens de la responsabilité au travail chez les cols blancs de PME*, EESP, Lausanne, 2005.

Prochainement, *Domaine Public* va lancer son nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées qui enflamment la gauche, il va faire la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, vont enrichir, semaine après semaine, la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, *DP* revient sur quelques propositions formulées pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en souligner l'originalité tout en évaluant leur capacité d'influencer les discussions présentes.

Pour un fonds syndical de placement

Le Parlement s'apprête à alléger l'impôt que paient les actionnaires qui touchent des dividendes. La raison invoquée est la prétendue inéquité d'une double imposition, le même bénéfice étant frappé deux fois : dans la société elle-même, puis une fois distribué, dans le revenu de l'actionnaire.

Mais l'argumentation est plus poussée encore. Les entreprises, nous dit-on, s'adaptent à cette réalité fiscale. Plutôt que de faire apparaître un bénéfice le plus grand possible, elles préfèrent pousser au maximum leur autofinancement. L'actionnaire touche moins de dividendes, mais il n'est pas perdant pour autant. Car l'action prend de la valeur en proportion des réserves apparentes ou latentes créées par l'autofinancement. Or la plus-value de l'action n'est pas imposable. Et si la société décide d'augmenter son capital social, l'actionnaire bénéficie d'un droit de souscription, monnayable. Ou s'il achète de nouvelles actions, il réalise un bénéfice boursier.

Quand l'entreprise accumule des bénéfices non distribués, il est logique de poser la question: ces bénéfices ne sont-ils pas faits aussi de salaires non distribués? De fait, les salariés

auraient droit, ont droit, pour la moitié à l'enrichissement de l'entreprise. Comme dans un couple, ils peuvent revendiquer le partage des acquêts.

Si la participation des salariés est reconnue (les cas sont rares, hormis l'intéressement offert aux cadres très supérieurs) les actions obtenues ne doivent pas lier encore plus étroitement les salariés à l'entreprise. Les fonds réunis devraient être gérés par des institutions spécialisées, sous contrôle syndical, capables d'intervenir dans des domaines qui ont un intérêt public évident, comme le logement par exemple.

Le salaire se définit ainsi à trois niveaux: le salaire réel qui assure le niveau de vie, revendication prioritaire; le salaire différé, qui garantit la retraite et qui implique une gestion paritaire des fonds de pension; et enfin le salaire non distribué qui représente la part des travailleurs sur l'enrichissement des entreprises. Les titres obtenus devraient être regroupés dans un fonds sous contrôle syndical.

Le dépassement du capitalisme passe par de telles revendications et de telles actions. Il y a quarante ans *DP* et le Cartel syndical vaudois les proposaient. Elles sont toujours d'actualité. *ag*

Qui sont les véritables exclus de la «société de l'information»?

Luc Vodoz, politologue

Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (C.E.A.T.-EPFL)

Les municipalités de Boulens et de Peyres-Possens dans le canton de Vaud refusent de payer leurs factures Swisscom et appellent leurs citoyens au boycott (*24heures* du 27 août 2005). D'autres villages vaudois sont également fâchés. L'objet de leur courroux? Swisscom ne leur offre pas de raccordement ADSL (Internet à haut débit), compte tenu de leur éloignement des relais d'infrastructures. Et l'opérateur historique a beau jeu de rappeler que l'ADSL ne fait pas (encore) partie du service universel: pour qu'une solution soit mise en œuvre, il faudra attendre 2007 – prochaine échéance de négociation entre le régulateur fédéral et l'entreprise concessionnaire. D'ici là, 2% des foyers helvétiques (chiffre Swisscom) resteront sans doute privés d'accès à haut débit.

En matière de promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC), les réflexions s'inscrivent le plus souvent dans la droite ligne de celles qui ont guidé la politique régionale dans les années 1965-1985: on pense «tuyauterie», l'objectif prioritaire étant de doter les régions dites «périphériques» d'infrastructures performantes. Et la fracture numérique – clivage qui distingue ceux ayant accès aux ressources des TIC de ceux qui en sont privés – est appréhendée dans cette même logique. Soit. Pourtant, selon les résultats d'une étude qui viennent d'être publiés à Lausanne*, tous les habitants des régions périphériques ne paraissent pas souffrir des mêmes difficultés que ceux de Boulens et de Peyres-Possens, loin s'en faut. Et l'interrogation est légitime: est-il justifié d'investir d'urgence dans la construction de nouvelles infrastructures pour permettre à tous les ménages du pays de charger fichiers musicaux et vidéos? Sans mettre en question l'impératif d'un service universel territorialement équitable, les priorités de l'action publique méritent débat.

La périphérie l'emporte

Certes la situation est différente pour certaines entreprises, qui font dépendre leur implantation en régions périphériques de l'existence de réseaux informatiques très performants. Mais pour ce qui est des ménages, l'étude précitée débouche sur une hypothèse apparemment iconoclaste: les régions périphériques ne seraient-elles pas globalement favorisées par rapport aux centres urbains? En effet, il apparaît clairement que l'enjeu principal du développement de l'usage des TIC en Suisse renvoie aux compétences nécessaires pour pouvoir non seulement utiliser ces technologies, mais surtout en exploiter les ressources à bon escient. Les études PISA, qui ont mis en évidence le taux impressionnant d'illettrisme au sein de la population – y compris parmi les jeunes qui viennent d'achever la scolarité obligatoire! – ne font que le confirmer: l'urgence est à la formation de base et continue, ainsi qu'aux politiques sociales. Or c'est bel et bien dans les centres urbains que se concentrent les populations défavorisées et que la

proportion de personnes souffrant d'illettrisme est vraisemblablement la plus forte.

Là n'est pas le seul paradoxe soulevé par l'étude des chercheurs lausannois, qui se sont penchés sur les relations entre «intégration numérique» (capacité d'accès aux ressources véhiculées par les TIC) et intégration sociale, à l'échelle helvétique. Les auteurs de l'étude en question révèlent notamment que les personnes socioéconomiquement très précarisées ne sont pas celles qui paraissent souffrir le plus de l'«exclusion numérique». En effet, le retard permanent des connaissances informatiques dont souffre le citoyen lambda l'expose bien davantage à un état de stress persistant, un sentiment récurrent de perdre pied par rapport aux TIC.

Des connaissances toujours précaires

Les interviews menées avec des adultes qui apprennent à utiliser les TIC (essentiellement le microordinateur) ainsi qu'avec leurs enseignants montrent également qu'en dépit des efforts fournis par les institutions de formation continue, celles-ci ne parviennent guère qu'à produire de l'intégration provisoire, sans cesse ébranlée. Et à en croire la coalition d'ONG suisses «comunica-ch» (www.comunica-ch.net), il est à craindre que la remise à jour de la Stratégie du Conseil fédéral pour la société de l'Information (datant de 1998, et dont une nouvelle mouture devrait être publiée prochainement) résulte d'une série de compromis mous plutôt que d'une vision véritablement innovante des enjeux de l'avenir numérique du pays.

Dans ce sens, les municipalités de Boulens et de Peyres-Possens peuvent être rassurées: encore deux ans de patience, et l'isolement de leurs habitants sera enfin rompu. En revanche, les autorités des principales villes suisses ont de quoi réfléchir, si elles escomptent que tous leurs habitants accèdent aux ressources des TIC. En arguant de l'existence de son site Internet pour justifier la suppression, en octobre 2003, de son Journal communal (un feuillet tous ménages bimestriel), la Ville de Lausanne fit-elle le choix le plus judicieux? La présidente du Conseil communal lausannois écrivait alors: «Si une grand-maman a quelques soucis avec les ordinateurs, nul doute qu'un petit-fils attentionné saura lui trouver rapidement les réponses souhaitées». Pour autant qu'il sache lire... ■

*Vodoz Luc, Rossel Pierre, Pfister Giauque Barbara, Glassey Olivier et Steiner Yves, *Ordinateur et précarité au quotidien: les logiques d'intégration provisoire de la formation continue*. C.E.A.T., Lausanne, 2005.

Rapport final PNR 51, Fonds national suisse de la recherche scientifique. disponible sur <http://ceat.epfl.ch>.

Le PNR 51 est un programme national de recherche consacré à l'intégration et à l'exclusion. Voir <http://www.nfp51.ch>

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas la rédaction de DP.

Au fil de l'exploitation

Un documentaire mène l'enquête autour de la fermeture d'une firme de collants en nylon, entourée de secrets et de silences.

L'Usine, documentaire suisse actuellement projeté à Lausanne et à Genève, est un film court mais intense, qui retrace la saga de la firme Iril, implantée à Renens dans le canton de Vaud. Son histoire condense les éléments essentiels du rapide développement industriel des années dites des Trente Glorieuses. Fondée en 1951 par Jules Rime et Jean Nussbaumer, l'usine Iril SA produit essentiellement des bas, puis des collants en nylon. Cette matière qui révolutionne la mode assure son succès. Dans les années septante, alors qu'elle est devenue le n°1 du textile en Suisse et le plus gros employeur de Renens, elle occupe 1600 personnes, pour la plupart des femmes non qualifiées et d'origine étrangère. Une seconde usine est construite, ainsi que trois immeubles de logements réservés

au personnel. Mais les temps changent et à partir de 1982 les ateliers ferment les uns après les autres. En 2002, Iril délocalise la totalité de sa production en Pologne.

Le mystère coupable

Pour captiver le spectateur autour de ce récit, le réalisateur, Alex Mayenfisch, joue adroitement du paradoxe apparent entre l'importance d'Iril dans le développement de Renens et le mystère qui entoure cette firme. Les documents sont rares et les témoignages difficiles à réunir. Personne, et l'actuel directeur moins que quiconque, ne souhaite parler de ce fleuron de l'industrie vaudoise. Contraint à la sobriété, le film juxtapose des séquences issues des maigres sources, alors qu'un dessin animé vient combler par moment, l'absence d'ar-

chives visuelles. Les contrastes rythment la narration. A la libération des femmes, symbolisée par les bas en nylon et la minijupe des publicités glamour, s'opposent les conditions de travail exécrables des ouvrières d'Iril. Et, paradoxe central du film, l'exploitation crasse des travailleurs s'oppose à leur attachement (bien qu'ambigu) à l'usine. La nécessité de donner sens et valeur à ce qui remplit son existence devient ici un terrible piège, renforcé par le rêve d'un avenir meilleur pour soi et surtout pour ses enfants. Le jeu en valait peut-être la chandelle à l'époque mais le silence qui entourait les pratiques d'Iril révolte aujourd'hui. Heureusement que l'usine n'existe plus que bien loin de notre mauvaise conscience. Là-bas où l'histoire se répète sans doute. *cf*

Suite de la première page

Salaires réels et revenu disponible

Revenu disponible

Certes il serait concevable d'introduire dans l'indice un poste «dépendance assurance maladie» qui représenterait les primes en pourcentage des dépenses totales d'un ménage moyen et qui varierait avec leur évolution. Mais cette solution hybride aurait l'inconvénient majeur de brouiller les principes méthodologiques : l'assurance ne correspond pas à une dépense individuelle consommée. Tout le monde mange, se loge, mais tout le monde n'est pas malade. Ceux qui le sont obtiennent un remboursement ; de surcroît l'assurance maladie est subven-

tionnée. Où faire apparaître ces données, en concordance avec la comptabilité nationale, si l'on bâtit un indice bricolé ?

Et pourtant le problème du recul du pouvoir d'achat existe. Mais il faut le déterminer avec d'autres outils.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) analyse le revenu des ménages. Les dépenses de consommation apparaissent clairement et aussi les dépenses dites de transfert, pour 38,3%, ce qui est considérable ! Soit 13,8% pour les impôts et taxes, 22,3% pour les assurances, 2,2% pour les cotisations et dons. A partir de ces données, l'OFS a calculé l'influence de

l'évolution des primes de l'assurance maladie sur la croissance du revenu disponible. Il apparaît que les primes réduisent chaque année le revenu disponible de 0,4 ou 0,5%.

En conséquence, l'adaptation des salaires doit être basée sur l'indice des prix, le rattrapage étant majoré de 0,5%. La défense des salaires réels, c'est la compensation de l'inflation et le maintien du revenu disponible. Il est de l'intérêt des syndicats de travailler avec plusieurs outils statistiques. Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas. La défense du salaire réel, c'est le maintien du revenu disponible. *ag*

Revenu disponible et impôt

Un indice du revenu disponible ferait apparaître clairement la place de l'impôt qui réduit les montants qui peuvent être affectés à la consommation ou à l'épargne. Il n'est pas pris en compte par l'indice, il n'est pas compensé. En revanche, la TVA qui renchérit les prix entre dans le calcul de l'indice. Si le renchérissement est compensé, le revenu disponible n'est pas réduit par cet impôt. Quand la gauche et les syndicats raisonneront plus systématiquement en revenu disponible, cette donnée simple sera enfin comprise.

Quand les langues font le mur

Dans sa collection de poésie bilingue conçue en collaboration avec le Service de presse suisse (SPS) et les Éditions d'en bas, le Centre de traduction littéraire (CTL) a déjà publié cinq auteurs, dont trois sont les invités de la quatrième édition de *Par-dessus le mur, l'écriture*, le vendredi 23 septembre à Bellegarde-sur-Valserine, et le dimanche 25 septembre à La Pesse (Haut-Jura).

Fabio Pusterla est né à Mendrisio en 1957. Licencié ès lettres de l'université de Pavie, il vit et travaille à Lugano. Traducteur de Philippe Jaccottet (qui signe ici la préface), d'André Frénaud et de Nicolas Bouvier entre autres, son travail de passeur lui a valu, en 1994, le Prix Prezzolini. Il est l'auteur d'une dizaine de recueils poétiques et de nombreux essais sur des questions littéraires et linguistiques. Il est fréquemment édité à Milan, chez Marcos y Marcos.

Le choix présenté ici illustre une poésie de fin du monde, ou d'un monde qui renaît avec peine après un terrible cataclysme; ainsi des «Terres émergées»: «Nous devons bien les accueillir, les reconnaître/éloigner doucement le noir de leurs frissons,/les convaincre doucement de rester [...] Et d'ailleurs tu ne dois pas t'illusionner : nous verrons/tout au plus le début,/ la timide colonie des mollusques [...] la halte d'une mouette [...] Les fleurs, l'herbe et les autres choses magnifiques/viendront peut-être ensuite. Mais ça nous suffit.» Poésie géologique et marine, des grands fonds et des roches acérées, qui dit un univers irrémédiablement menacé; poésie rocailleuse, heurtée, aux angles vifs et aux rythmes abrupts. Séparation, exil, pollutions font régner la peur sur les humains. Seul fragile recours, la présence apaisante des enfants, leur sommeil, leurs rêveries, leurs jeux : «Le trouverez-vous,/parmi vos jeux, le jeu qui nous sauvera ?// Nous l'espérons tous/vous regardant dormir.»

Beat Christen est né à Lucerne en 1965. Il a fait des études d'allemand, de français et de philosophie en France et en Suisse. Il vit et travaille à Oron depuis 1991. Son recueil a ceci de particulier que les poèmes de la page de gauche ne sont pas des traductions de ceux de droite, ni vice-versa. C'est-à-dire que Christen écrit dans les deux langues, allemand et français, et que chaque poème est un tout en soi, parfois très proche de son voisin, mais parfois aussi très éloigné. Cela donne une espèce de «ping-pong» mental où l'esprit du lecteur est renvoyé de gauche à droite, tout en étant confronté à un vide que rien ne viendra combler, sinon l'effort du déchiffreur. Cette gymnastique poétique, véritable «danse avec les mots», est fort bien analysée par Martin Zingg, dans une postface éclairante, et par l'auteur lui-même, dans un texte retraçant ce processus de création-traduction, qu'il intitule plaisamment «La récréation». A un accent près, nous sommes en plein dans l'activité récréative du poème par son double. Le vide du réel, mis en scène de manière spectaculaire dans le miroir du titre: *Leer réel*, est si lé(g)er qu'il s'en faut d'une lettre pour qu'il ne bascule dans l'autre langue. Le poème redonne son plein au réel en lestant les mots de leur sens le plus quotidien : «Le vide dans le mot en permet l'usage.»

Leonardo Zanier est né en 1935 dans un village de la zone alpine du Frioul. Comme beaucoup de gens de cette région, il a travaillé davantage à l'étranger qu'en Italie. Dans les années 1970, il a été président de la Federazione delle Colonie Libere Italiane in Svizzera (FCLI) et a longtemps coordonné les projets de l'Union européenne contre la marginalité et l'exclusion. Il écrit des poèmes, surtout en frioulan, depuis 1960. Plusieurs de ses recueils ont été mis en musique et traduits dans les principales langues européennes.

Le recueil publié par les Éditions d'en bas offre une version trilingue frioulan/italien (traduction de l'auteur)/français de poèmes qui ont été écrits entre 1960 et 1962. Leur actualité est criante : ils disent les migrations forcées, le chômage, l'exclusion, toute la séquelle des souffrances des exilés; ils disent de manière poignante la beauté de la terre qu'il faut abandonner et l'hostilité du pays inconnu «où l'eau/a une autre saveur/où l'on ne sait pas préparer/la polenta»; ils disent la solitude des corps séparés, mais aussi l'émergence d'un espoir, d'un lendemain où la peur sera vaincue.

Le recueil publié par les Éditions d'en bas offre une version trilingue frioulan/italien (traduction de l'auteur)/français de poèmes qui ont été écrits entre 1960 et 1962. Leur actualité est criante : ils disent les migrations forcées, le chômage, l'exclusion, toute la séquelle des souffrances des exilés; ils disent de manière poignante la beauté de la terre qu'il faut abandonner et l'hostilité du pays inconnu «où l'eau/a une autre saveur/où l'on ne sait pas préparer/la polenta»; ils disent la solitude des corps séparés, mais aussi l'émergence d'un espoir, d'un lendemain où la peur sera vaincue.

Catherine Dubuis

Fabio Pusterla, *Une voix pour le noir. Poésies 1985-1999*, traduit de l'italien par Mathilde Vischer, 2001.

Beat Christen, *Leer réel*, écrit en allemand et en français, 2003.

Leonardo Zanier, *Libers... di scugnì là/Libres... de devoir partir/Liberi... di dover partire*, traduction française de Daniel Colomar, 2005.

Tous trois publiés à Lausanne, aux Éditions d'en bas.

Renseignements et réservations : Saute-Frontière, Grande Rue 17, Cinquétral, 39200 Saint-Claude; tél. 00 33 384 45 18 47.

Programme complet sur le site:

www.arthis.fr/sauteff/site05/pere/pere01.html.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Catherine Dubuis
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)

Forum:
Luc Vodoz

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch